

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre d'Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35 ;

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu, l'arrêté de la Ministre de la Santé de la Jeunesse et des Sports nommant Monsieur Jean Marc KILLIAN, Directeur du Centre Hospitalier de Navarre à Evreux en date du 26 décembre 2007 ;

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Monsieur Laurent KASALA, Directeur Adjoint au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 28 avril 2015,

Vu le Procès verbal d'installation Monsieur Laurent KASALA en tant que Directeur Adjoint au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

Vu la décision administrative nommant Madame Béatrice GASNOT en tant qu'Adjoint des Cadres Hospitaliers en date du 1^{er} mars 1996,

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre ;

Vu, l'organigramme de la Direction du Nouvel Hôpital de Navarre ;

Vu, l'organigramme de la Direction des Finances, de la Gestion des Malades, des relations avec la Clientèle du Nouvel Hôpital de Navarre ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La délégation de signature de la décision N°2015/13 est abrogée et remplacée par les dispositions ci-après.

Article 2 :

Monsieur Jean-Marc KILLIAN, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux, délègue sa signature à Monsieur Laurent KASALA, Directeur Adjoint chargé de la Direction des Finances, de la Gestion des Malades et des Relations avec la Clientèle.

Monsieur Laurent KASALA est l'ordonnateur suppléant du Nouvel Hôpital de Navarre.

Article 3 :

La délégation donnée à Monsieur Laurent KASALA a pour effet de lui permettre de signer tous courriers, documents ou actes de quelque nature qu'il soit relevant de cette direction.

Le champ d'intervention de sa délégation est le suivant :

- ✓ les pièces comptables (bordereaux, mandats, titres et certificats administratifs)
- ✓ les factures relevant de la Direction des Finances
- ✓ les bons de commande sauf travaux et investissements
- ✓ les courriers, notes et documents liés au fonctionnement courant de cette direction
- ✓ les courriers relevant de la gestion courante des sinistres en lien avec les assureurs de l'établissement (Déclarations de sinistre...)

Article 4 :

Monsieur Laurent KASALA s'engage à avertir le Directeur d'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent KASALA, Directeur Adjoint chargé de la Direction des services financiers et pour assurer la continuité du service, Madame Béatrice GASNOT, Adjoint des Cadres Hospitaliers de la Direction des Finances reçoit délégation à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, tous courriers, documents ou actes de quelque nature qu'il soit relevant de cette direction. Elle est soumise aux mêmes obligations que Monsieur Laurent KASALA, Directeur Adjoint.

Article 6 :

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour le Directeur et Par Délégation ».

Article 7 :

La présente décision est valable à compter de ce jour.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 1^{er} juillet 2015



Laurent KASALA



Béatrice GASNOT



Décision transmise pour information à :

Monsieur le Trésorier Principal
L'intéressé(e)
Dossier carrière de l'agent
Chrono Direction
Services Financiers